

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 28 avril 2022

Rapporteur :

Monsieur Jacques LE ROUX

N° 37

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 04/05/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 03/05/2022 (accusé de réception du 03/05/2022)

Acte original consultable au service des assemblées

Hôtel de Ville et d'agglomération

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Démarche Open Data

Conventionnement avec le conseil départemental du Finistère pour adhérer à 'Open data 29', plateforme de publication de données

La loi pour une République numérique promulguée le 7 octobre 2016 vise notamment à favoriser l'innovation numérique. Elle renforce l'ouverture et la circulation des données publiques, que l'on appelle communément l'open data.

Cette loi impose aux collectivités territoriales de plus de 3500 habitants et employant plus de 50 agents, d'ouvrir par défaut toutes les données présentant un intérêt économique, social, sanitaire ou environnemental.

La démarche open data à l'échelle du territoire de Quimper Bretagne Occidentale a démarré début 2021. Afin de permettre la publication de données et faciliter leur accès à tous, Quimper Bretagne Occidentale souhaite passer une convention avec le conseil départemental du Finistère qui met à la disposition des collectivités finistériennes un outil de publication mutualisé.

1 L'open data : définition et principes

L'open data consiste à faciliter l'accès et la réutilisation des données publiques. Les données sont publiées gratuitement, sous forme de fichiers bruts, sur des plateformes internet mise en œuvre par les collectivités ou des organismes publics à l'échelle locale, régionale ou nationale (exemple : opendata.brest-metropole.fr, opendata.finistere.fr, data.gouv.fr).

Toutes les compétences exercées par les collectivités sont concernées par la production et la publication de données : de l'éclairage public en passant par les mobilités, la petite enfance, l'eau potable et l'assainissement, l'urbanisme, la culture, etc.

Sont exclues, les données à caractère personnel, les données protégées par le droit d'auteur, le secret industriel, commercial, défense, les données relevant de la sécurité publique, les données non réutilisables avec des formats fermés ou non mises à jour.

Un référentiel national, nommé Socle Commun des Données Locales (SCDL) a été élaboré par l'Etat. Il est constitué d'une vingtaine de jeux de données à ouvrir en priorité et obligatoirement. Les services de Quimper Bretagne Occidentale mènent actuellement un travail pour constituer et diffuser ce socle de données.

2 Pourquoi publier les données publiques ?

L'open data vise trois objectifs majeurs :

- Rendre l'action publique plus transparente en renforçant notamment la capacité de participation des citoyens ;
- Susciter l'innovation, les usages et la création de nouveaux services numériques ;
- Améliorer le fonctionnement du service public : par l'instauration d'une gouvernance de la donnée, une réforme des processus de production, de mise à jour et de valorisation des données, et contribuer à améliorer le pilotage et l'évaluation des politiques publiques.

A ces trois objectifs opérationnels, peut également être mentionné le bénéfice d'image à mener une politique open data ambitieuse.

3 Un partenariat avec le conseil départemental

Le conseil départemental du Finistère propose aux collectivités finistériennes, dans le cadre d'un conventionnement, de bénéficier d'une plateforme de publication commune (opendata.finistere.fr), et ainsi de mutualiser les coûts de développement et d'hébergement (2K€ / an). Ce partenariat comprend également des mesures d'accompagnement à la démarche open data de Quimper Bretagne Occidentale par le Département (aspects techniques et méthodologiques).

Le portail mutualisé est personnalisable et répond au besoin. Quimper Bretagne Occidentale peut ainsi configurer son propre site web, avec sa charte graphique, sous un nom de domaine du type <https://opendata.quimper-bretagne-occidentale.fr>. Chaque commune de la communauté d'agglomération peut également en profiter en publiant dans le portail de Quimper Bretagne Occidentale ses propres jeux de données, sans surcoût.

Le partenariat entre le conseil départemental et Quimper Bretagne Occidentale se formalise par une convention et une charte annexées à ce rapport.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la présidente à signer la convention de mise en ligne de données sur le portail Open Data du Département du Finistère, ainsi que la charte.